



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/07/2021

Dossier complet le :

25/08/2021

N° d'enregistrement :

2021-29-0024

1. Intitulé du projet

Projet de développement de l'activité laitière par le GAEC BESCOND sur le site de Kerusfal en Ploudalmezeau

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GAEC BESCOND

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BESCOND GILBERT

RCS / SIRET

3 1 6 3 4 3 6 2 3 0 0 0 1 3

Forme juridique

GAEC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1 : installations classées pour la protection de l'environnement	ICPE rubrique 2101-2b : élevage de vaches laitières comprenant 210 vaches laitières (190 vaches à traire et 20 vaches tarées)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en le développement de l'atelier laitier exploité par le GAEC BESCOND sur le site de Kerusfal en Ploudalmezeau, atelier qui doit passer de 130 à 210 vaches laitières.

Le GAEC BESCOND exploite un élevage de vaches laitières et de porcs sur 6 sites d'élevage sur les communes de Plourin et de Ploudalmezeau. Il dispose d'un arrêté d'autorisation d'exploiter (arrêté n°2007/2013 AE du 18 décembre 2013) pour l'ensemble de l'exploitation des sites pour les effectifs suivants : 513 reproducteurs, 2 440 porcelets en post-sevrage, 4 688 porcs charcutiers et cochettes non saillies soit 6 715 animaux équivalents et 130 vaches laitières et la suite.

Dans le cadre de l'installation d'un nouvel associé au sein du GAEC, il est prévu le développement de l'activité laitière sur le site de Kerusfal. La production porcine sera inchangée.

Le projet s'accompagnera d'un agrandissement mesuré de la stabulation vaches laitière (+300 m²), il n'y a aucune démolition de prévu.

Le site de Kerusfal abrite également un atelier de porcs à l'engraissement qui comprenant 636 places.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de permettre l'installation d'un Jeune Agriculteur au sein du GAEC BESCOND (Sylvain Bescond). L'augmentation du nombre de vaches laitières permettra l'investissement dans une nouvelle installation de traite. La mise en place de 3 robots permettra aux membres du GAEC de disposer d'un outil de production performant en limitant les temps de travail liés à l'activité "traite" quotidienne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent en un agrandissement de 300 m² de la stabulation existante pour loger 3 robots de traite et en le réaménagement de la salle de traite existante pour loger les vaches supplémentaires sollicitées. Aucune démolition n'est prévue, l'extension du bâtiment sera réalisée le long de la stabulation en plein cœur du bâti existant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'élevage de vaches laitières sera conduit sur logettes raclées, la partie "traite" sera assurée par 3 robots de traite. L'ensemble des effluents produits sera transférée vers le site de traitement de la SAS DU MENEZ AVEL, structure dont le GAEC BESCOND est membre associé, et qui exploite une unité de méthanisation et de traitement sur le site de Kerinizan Nevez sur la commune de Plourin.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les modifications concernent une installation classée pour la protection de l'environnement.

Le projet sera soumis :

- à dépôt de dossier auprès de la Préfecture du Finistère concernant l'effectif demandé ;
- au dépôt d'une demande de permis de construire auprès de la mairie de Ploudalmezeau pour la partie construction.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Stabulation existante	2 060 m ²
Locaux annexes existants	3 870 m ²
Porcheries existantes	650 m ²
Agrandissement de la stabulation	300 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Kerusal
29830 PLOUDALMEZEAU

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'élevage du GAEC BESCDOND a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation d'exploiter pour l'ensemble des sites d'élevage suite au dépôt d'une étude d'impact dans le cadre d'une procédure soumise à enquête publique.

L'activité globale de l'élevage a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2013 (arrêté n°2007/2013 AE) suite à une procédure complète avec enquête publique. Les effectifs vaches laitières validés dans cet acte pour le site de Kerusal étaient de 130 vaches laitières et la suite.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Ploudalmezeau
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'élevage est situé à 4,9 km du site "Abers - Côtes des légendes" (FR5300017) et à 6, km du site "Ouessant - Molène" (FR5300018). Aucune parcelle du plan d'épandage n'est comprise dans ces 2 zones, la plus proche est à 730 mètres du site "Abers - Côtes des Légendes" (îlot 11).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Ermitage Saint Hervé est situé à 3 600 mètres du site et à 600 mètres de la parcelle du plan d'épandage la plus proche.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau souterraine par le biais d'un forage existant pour la consommation en eau des animaux. Passage d'une consommation de 13,3 m3/jour à 19,3 m3/jour avec le projet sur le site de Kerusfal soit une augmentation de la consommation de 2190 m3 par an
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de développement ne s'accompagne d'aucun travaux qui aurait une incidence sur la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les mesures mises en œuvre sur le site par l'exploitant permettent de limiter les risques d'incendie et de pollution accidentelle et d'en limiter les conséquences.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les mesures de bio-sécurité mises en application sur l'élevage concernant la gestion des effluents, la lutte contre les nuisibles, la gestion des cadavres, la limitation des odeurs contribuent à limiter ces risques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation du trafic sera essentiellement liée au transfert du lisier de bovin produit sur le site de Kerusfal vers la station de traitement et de méthanisation de la SAS du Menez Avel dont les Gaec est membre associé. L'augmentation du trafic est estimé à +13 % par rapport à la situation actuelle.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pas de tiers dans le rayon des 100 mètres, la première habitation tiers est située à 480 mètres au sud-ouest du site de Kerusfal. La mise en place des robots de traite permettra de réduire les nuisances occasionnées par la pompe à vide de la salle de traite actuelle.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pas de tiers dans le rayon des 100 mètres, la première habitation tiers est située à 480 mètres au sud-ouest du site de Kerusfal.</p> <p>Peu de stockage de lisier sur le site du fait des transferts réguliers des lisiers de bovins produits sur l'élevage vers le site de traitement.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités menées sur l'exploitation (activité agricole, trafic routier) émettent des vibrations de faible intensité qui ne génèrent pas de nuisances particulières.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité d'élevage et la gestion des cultures engendrent des rejets dans l'air (poussières, ammoniac), ,notamment les rejets issus de la fermentation entérique des bovins. Des mesures sont mises en œuvre pour les limiter.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de lisier et de fumier de bovin.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets non dangereux liés à l'activité d'élevage (produits de soins et d'hygiène, bâche, ficelle...).</p> <p>Des filières de collecte et de recyclage sont déjà en place.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La commune de Ploudalmezeau compte de nombreuses exploitations (64 au RGA de 2015). D'autres exploitations d'élevage sont recensées dans un rayon d'1 km autour de l'exploitation. Ces exploitations sont également productrices d'effluents et source d'odeur. La réalisation de plans d'épandage permet d'écarter tout cumul d'apport de déjections et de contribuer à la poursuite de l'amélioration de la qualité des eaux.

A noter que le projet est partiellement compensé par l'arrêt de l'élevage laitier du Gaec des Hortensias repris par le Gaec Bescond et justifiant l'augmentation du nombre de vaches sur le site de Kerusfal.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir document de synthèse joint.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Dossier de présentation du projet, du mode de fonctionnement de l'élevage et des éléments de maîtrise des impacts potentiels de l'élevage.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Ploudalmezeau

le, 21/07/2021

Signature



Annexe 1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio
n

Nom de la voie

Kerusfal

Code postal

2 9 8 7 0

Localité

PLOUDALMEZEAU

Pays

FRANCE

Tél

688391451

Fax

Courriel

bescond.gilbert@gmail.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

MAHE

Prénom

Matthieu

Qualité

Coopérative Evel'Up

Tél

615177319

Fax

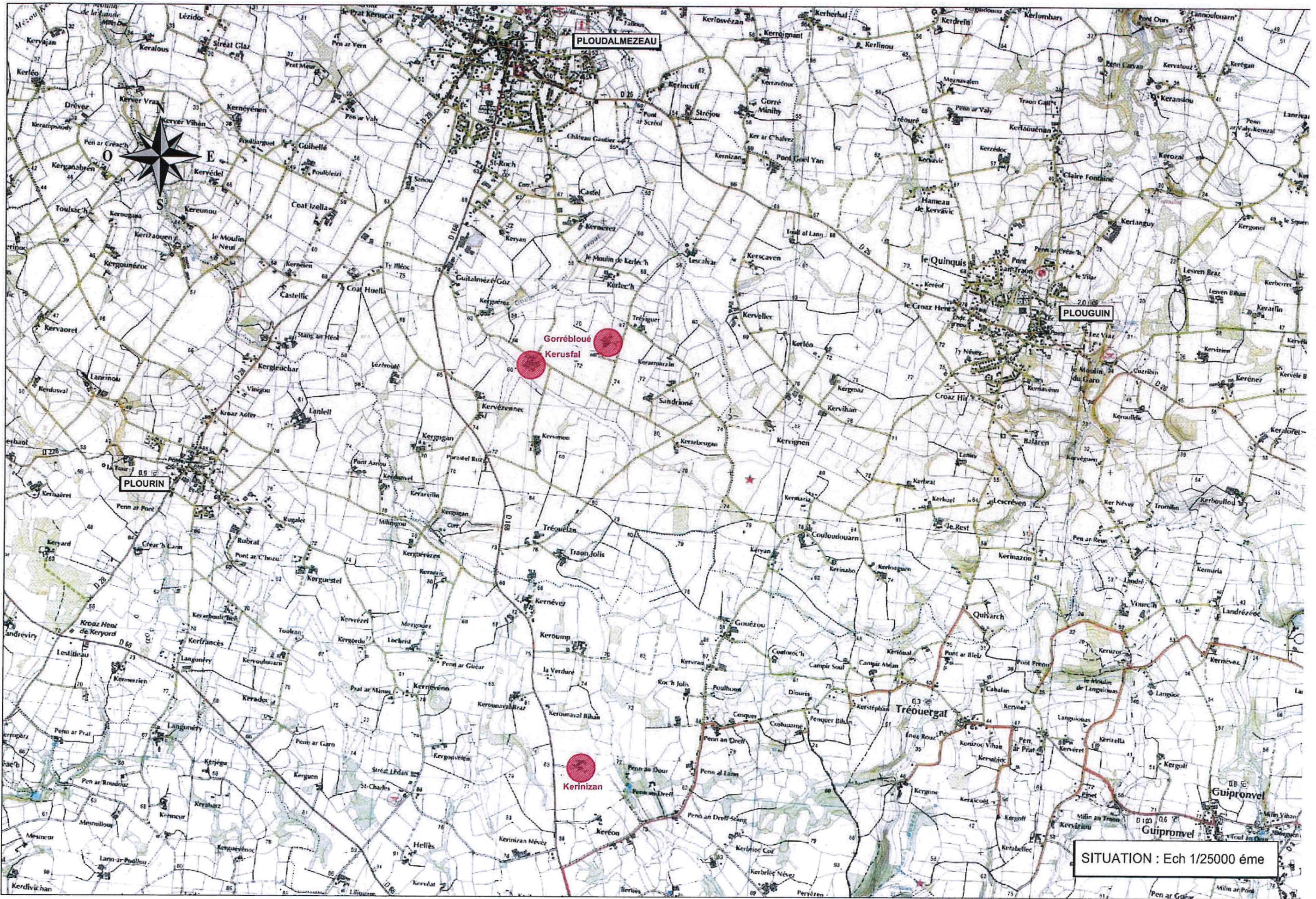
Courriel

m.mahe@evelup.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

Annexe 2

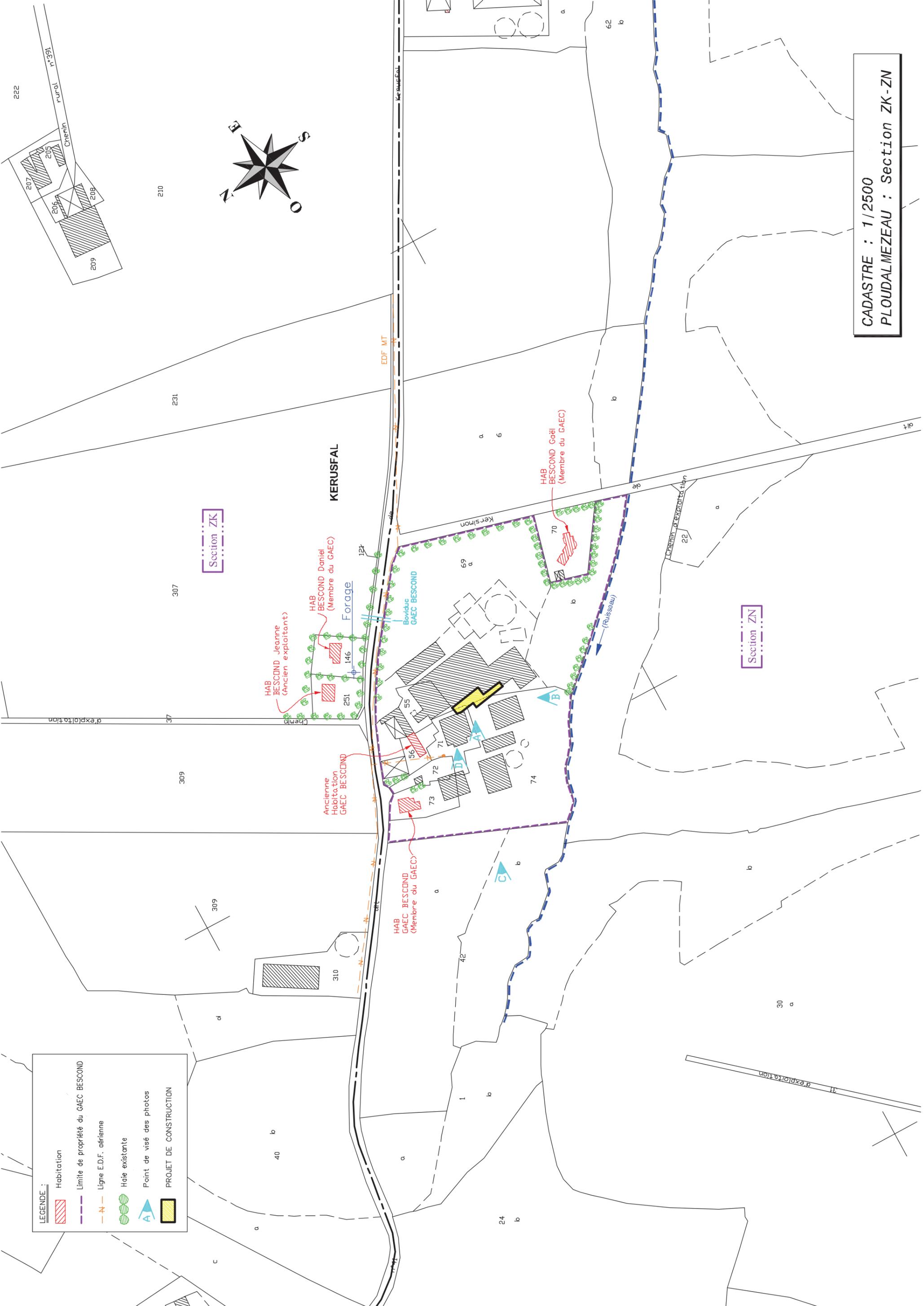


SITUATION : Ech 1/25000 éme

Annexe 3

LEGENDE :

-  Habitation
-  Limite de propriété du GAEC BESCOND
-  Ligne E.D.F. aérienne
-  Hôte existante
-  Point de visé des photos
-  PROJET DE CONSTRUCTION



CADASTRE : 1/2500
 PLOUDALMEZEAU : Section ZK-ZN

PRISE DE VUE DE LA PHOTO A



PRISE DE VUE DE LA PHOTO B



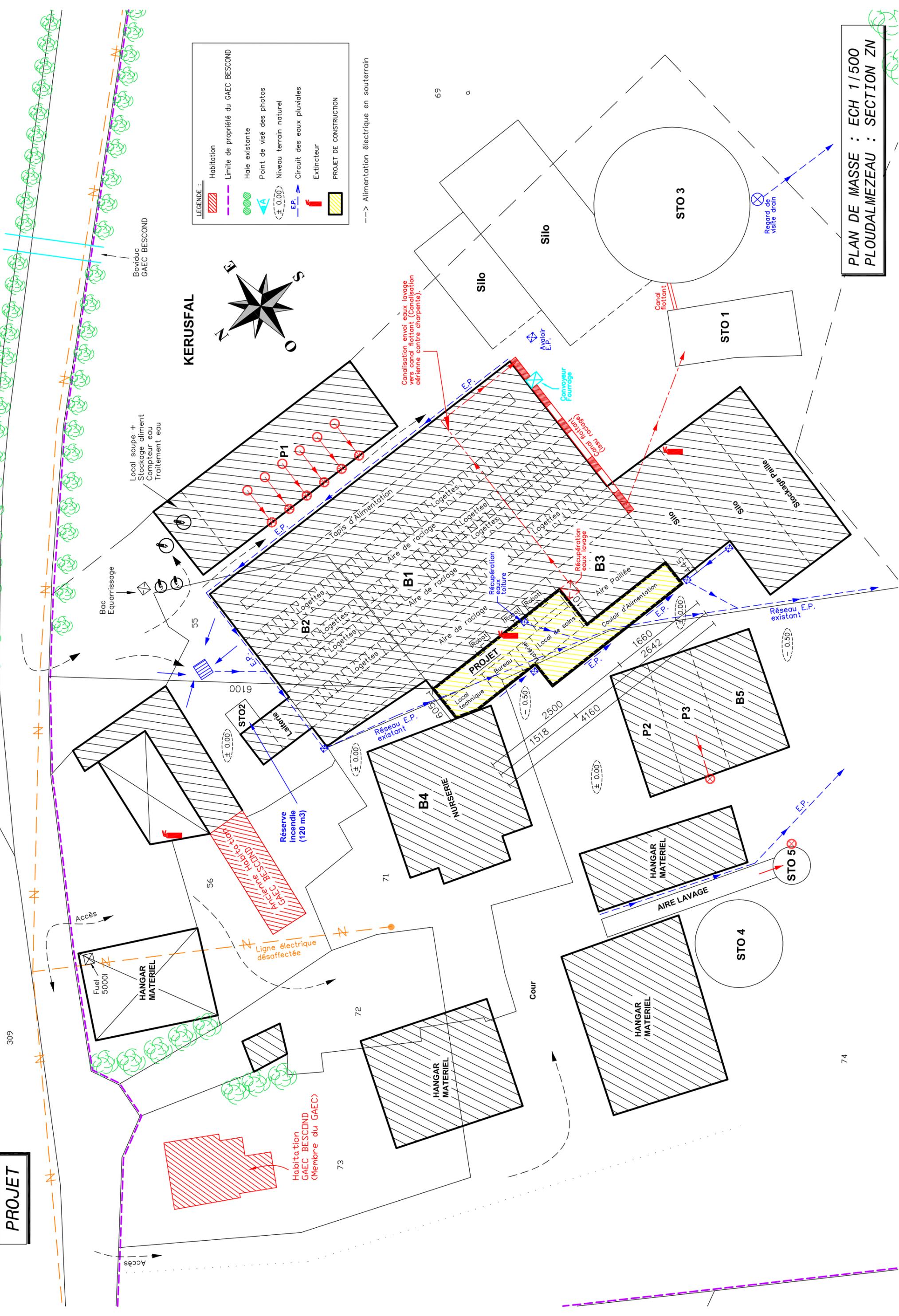
PRISE DE VUE DE LA PHOTO C



PRISE DE VUE DE LA PHOTO D



Annexe 4



KERUSFAL

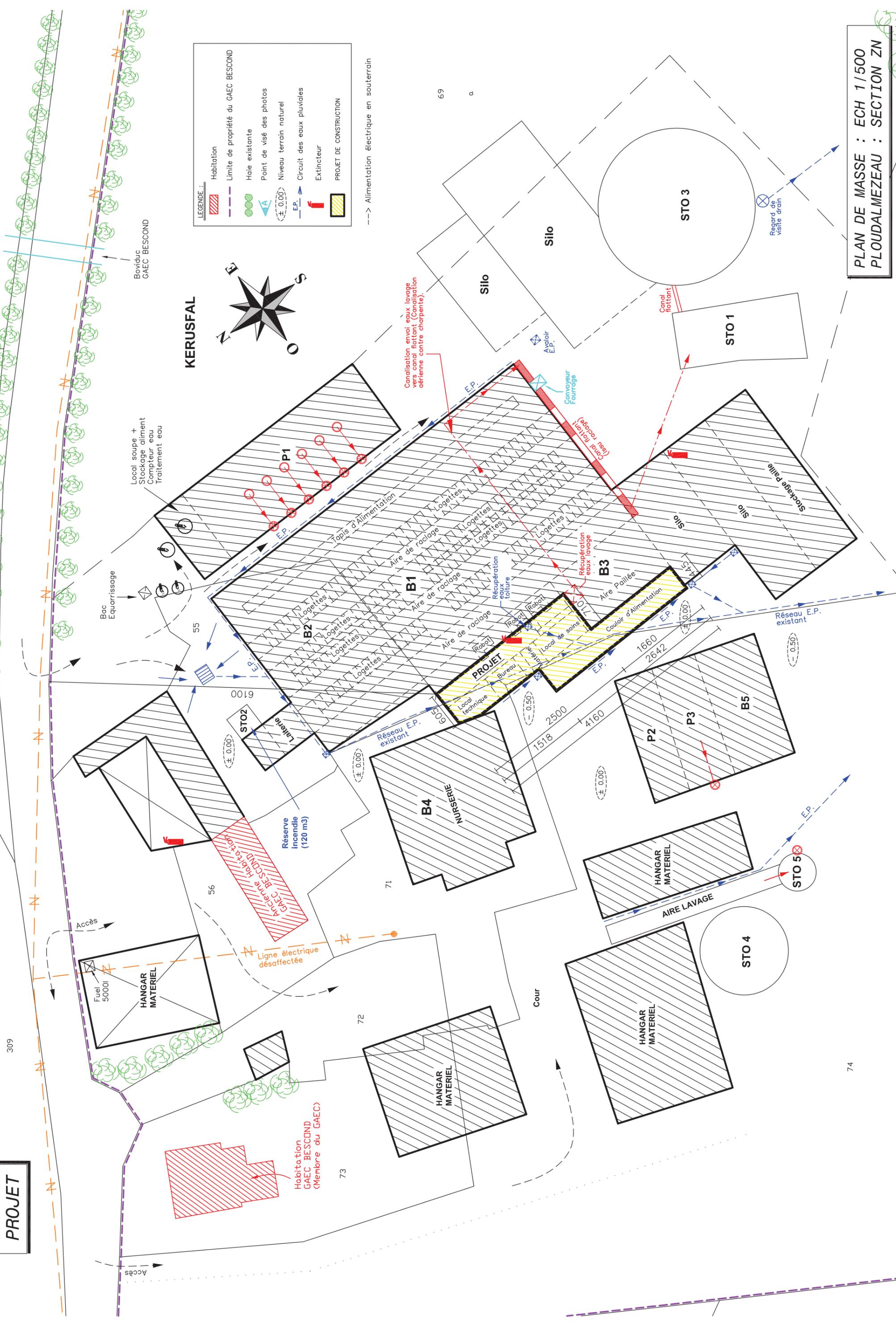


LEGENDE :

	Habitation
	Limite de propriété du GAEC BESCOND
	Haie existante
	Point de visé des photos
	Niveau terrain naturel
	Circuit des eaux pluviales
	Extincteur
	PROJET DE CONSTRUCTION

--> Alimentation électrique en souterrain

Annexe 6



KERUSFAL



LEGENDE :

	Habitation
	Limite de propriété du GAEC BESCOND
	Haie existante
	Point de visé des photos
	Niveau terrain naturel
	Circuit des eaux pluviales
	Extincteur
	PROJET DE CONSTRUCTION

--> Alimentation électrique en souterrain

Annexe 6

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Atelier porcin (autorisation)
Atelier bovin lait (enregistrement)

GAEC DE BESCOND
Kerusal
29 830 PLOUDALMEZEAU

Objet de la demande :

Demande d'examen au cas par cas
Développement d'un élevage de vaches laitières sur le site de Kerusal – 29 830
Ploudalmezeau

juillet 2021

Interlocuteur Evel'Up :
Matthieu MAHÉ

SOMMAIRE

1 SITUATION ACTUELLE DE L’ELEVAGE	2
1.1 IDENTITE DU DEMANDEUR	2
1.2 LOCALISATION.....	2
1.3 RENSEIGNEMENTS D’URBANISME	3
1.4 AUTORISATION D’EXPLOITER.....	4
1.5 DESCRIPTIF DU PROJET	4
1.5.1 Classement des installations en terme d’ICPE	5
1.5.2 Classement et position par rapport aux IED	5
2 LE PROJET.....	6
2.1 SITE DE KERUSFAL - PLOUDALMEZEAU.....	6
2.2 SITE DE ROCH JOLYS - PLOURIN	7
2.3 SITE DE GUITALMEZE COZ - PLOUDALMEZEAU	8
2.4 SITE DE SANDRIONE - PLOUDALMEZEAU.....	9
2.5 SITES DE KERINIZAN COZ – PLOURIN ET DE GORREBLOUE – PLOUDALMEZEAU.....	9
2.6 EVOLUTION GLOBALE DE L’ELEVAGE.....	10
3 MODE DE RESORPTION ASSOCIE AU PROJET	11
3.1 TRAITEMENT DES EFFLUENTS D’ELEVAGE	11
3.2 PLAN D’EPANDAGE ASSOCIE AU PROJET	12
3.3 GESTION DU PATURAGE DES VACHES LAITIERES.....	12
3.4 SYNTHESE GLOBALE DU MODE DE RESORPTION ASSOCIE AU PROJET	14
4 MESURES MISES EN ŒUVRE POUR LIMITER LES IMPACTS DU PROJET.....	15
4.1 IMPACTS VISUELS.....	15
4.2 IMPACTS SUR LE PATRIMOINE NATUREL ET ARCHITECTURAL	15
4.3 IMPACTS SUR LES SOLS ET LES EAUX	16
4.4 IMPACT SUR L’AIR ET LES ODEURS	16
4.5 IMPACT SUR LES BRUITS	17
4.6 LES RISQUES SANITAIRES	17
4.7 GESTION DES DECHETS	17

1 SITUATION ACTUELLE DE L'ÉLEVAGE

1.1 Identité du demandeur

Raison sociale :	GAEC BESCOND
Adresse siège social :	Kerusfal – 29 830 PLOUDALMEZEAU
Gérants :	Gilbert BESCOND Béatrice BESCOND Gaël BESCOND Elisabeth BESCOND Patrice BESCOND Sylvain BESCOND
Mail :	bescond.gilbert@gmail.com
N° SIRET :	316 343 623 00013
N° PACAGE :	029 029 931
Statut juridique :	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Le pétitionnaire est membre du groupement de producteurs :

1.2 Localisation

Le GAEC BESCOND exploite plusieurs sites d'élevage au niveau de la pointe nord-ouest du département du Finistère :

Localisation des sites d'élevage

Site	Kerusfal	Roch Jolys	Guitalmeze Coz	Sandrione	Gorrebloue	Kerinizan Coz
Département	Finistère	Finistère	Finistère	Finistère	Finistère	Finistère
Commune	Ploudalmezeau	Plourin	Ploudalmezeau	Plourin	Ploudalmezeau	Plourin
Section cadastrale	ZN	ZI	ZK	ZL	ZK	ZI
Parcelles	55, 56, 69, 71, 72, 74	62, 64	197, 259, 260, 263, 266	38, 39, 40	206, 209, 322	54, 55, 97, 102

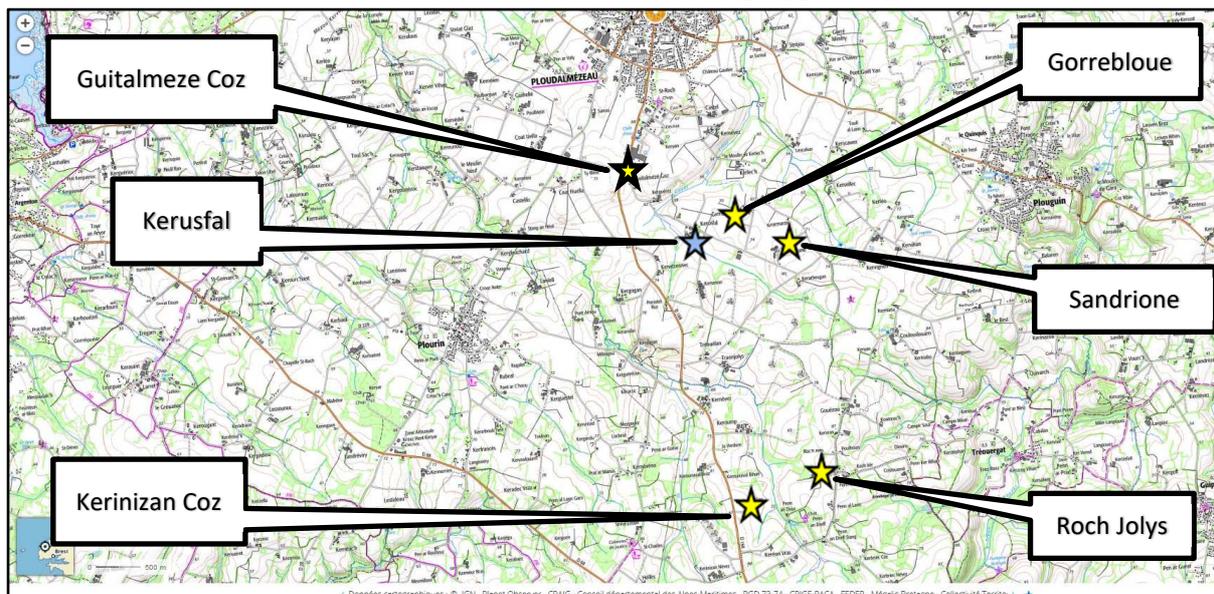
Communes(s) voisine(s) dont le territoire se trouve à 3 kilomètres et moins des sites d'implantation de l'élevage (projetés et existants) : Brélès, Lampaul-Ploudalmézeau, Lanrivoaré, Milizac-Guipronvel, Ploudalmézeau, Plouguin, Plourin, Tréouergat.

Le site d'exploitation de Kerusfal est situé à environ 5 kilomètres au sud du bourg de Ploudalmézeau, 2,7 km au nord-est du bourg de Plourin et 3,5 km à l'ouest du bourg de Plouguin.

Le village de "Kerusfal" est principalement constitué par l'exploitation du GAEC BESCOND. On y trouve également 5 habitations toutes propriétés du GAEC (3) ou des anciens exploitants (2). L'ensemble des bâtiments d'exploitation est localisé en zone A du PLU.

Les bâtiments d'élevage sont desservis par une voie communale (cf. plans joints – annexe) tributaire de la route départementale n°168.

Plan de situations des sites du GAEC BESCOND



1.3 Renseignements d'urbanisme

	NOM DE LA (DES) COMMUNES D'IMPLANTATION	DOCUMENTS D'URBANISME		ZONE AUTRE QUE "A" LA + PROCHE	
		Zonage(s) concerné(s)		Nature	Distance
		Documents	zone		
Site de Kerusfal,	Ploudalmézeau	PLU	Agricole	N	10 m au sud
Site de Guitalmeze Coz	Ploudalmézeau	PLU	Agricole	UI	15 m au nord
Site de Gorreboué	Ploudalmézeau	PLU	Agricole	NH	25 m à l'est
Site de Sandrione	Ploudalmézeau	PLU	Agricole	N	25 m à l'est
Site de Roch Jolys	Plourin	carte communale	ZnC	Nh	150 m à l'ouest
Site de Kerinizan Coz	Plourin	Carte communale	ZnC	Nr	360 m au sud

La commune de Poudalmézeau dispose d'un Plan Local d'Urbanisme. La zone d'implantation des projets est à vocation agricole.

1.4 Autorisation d'exploiter

Le GAEC BESCOND dispose d'une autorisation d'exploiter pour l'ensemble des productions et sites délivrée le 18 décembre 2013 pour :

- Site de Roch Jolys – Plourin :
 - 258 reproducteurs (truiés et verrats),
 - 1 987 porcs charcutiers et cochettes non saillies,
 - 1 240 porcelets en post-sevrage ;
- Site de Guitalmeze Coz – Ploudalmézeau :
 - 255 reproducteurs (truiés et verrats),
 - 1 622 porcs charcutiers et cochettes non saillies,
 - 1 200 porcelets en post-sevrage ;
- Site de Kersufal- Ploudalmézeau :
 - 636 porcs charcutiers,
 - 130 vaches laitières ;
- Site de Sandrione – Ploudalmézeau :
 - 443 porcs charcutiers ;
- Site de Kerinizan Coz – Plourin et site de Gorrebloue 1 – Ploudalmézeau :
 - suite de l'élevage de vaches laitières.

Dans le cadre de l'installation de Sylvain BESCOND au sein de l'entreprise, le GAEC a repris le site d'élevage de bovins précédemment exploité par le GAEC DES HORTENSIAIS à Gorrebloue en Ploudalmézeau. Cette structure exploitait un élevage de vaches laitières comprenant 63 vaches laitières et la suite sur le site de Gorrebloué et un site porc comprenant 130 reproducteurs sur le site de Treviguer en Ploudalmézeau (arrêté portant enregistrement n°79-2016/E du 28 septembre 2016). Dans le cadre de la dissolution de ce GAEC du fait de l'arrêt d'activité d'un des membres, l'élevage bovin a fait l'objet d'un arrêt de production. Sylvain BESCOND a repris ce site, voisin du site déjà exploité par le GAEC BESCOND.

1.5 Descriptif du projet

L'objectif est de transférer les vaches laitières en production sur le site de Kersufal. Le site de Gorrebloué n'accueillera que les vaches de réformes et les vaches tarées ainsi qu'une partie du cheptel de renouvellement.

Le projet s'accompagnera du réaménagement et de l'agrandissement de la stabulation vaches laitières (+ 300 m²).

Le réaménagement consistera en :

- transformation de la salle de traite actuelle (2 x 12 postes) en logettes supplémentaires pour loger les vaches ;
- mise en place de 3 robots de traite dans l'agrandissement du bâtiment ;
- réaménagement d'anciens silos en nurserie et box à vêlage.

Il n'y aura aucune modification sur l'élevage porc.

1.5.1 Classement des installations en terme d'ICPE

Outre l'élevage, le site d'exploitation peut être le siège d'autres activités liées à la nomenclature installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elles sont recensées dans le tableau suivant.

Tableau : Activité "ICPE" sur l'exploitation

Nature de l'activité	Rubrique	Volume de l'activité	Classement	Rayon d'affichage
Elevage de vaches laitières	2101	210 VL	E	1 km
Elevage de porcs	2102	6715 AE	A	3 km
Stockage de céréales - silos	2160	< 5000 m ³	NC	/
Broyage de substances végétales ou organiques	2260	< 100 kW	NC	/

A : Autorisation E : Enregistrement C : Non classé

Les capacités de stockage en silos et les puissances installées ne dépassent pas les seuils ICPE sur les sites d'élevage exploités.

1.5.2 Classement et position par rapport aux IED

L'élevage est classé IED (pour Industrial Emission Directive) au titre de la directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution, transposée en droit français.

Tableau : Activité "IED" sur le site d'exploitation

Nature de l'activité	Rubrique	Volume de l'activité		Classement	Rayon d'affichage
		Avant-projet	Après-projet		
Élevage intensif de porcs avec plus de 2000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg)	3660-b	4 688	4 688	A	3 km

Le niveau de fonctionnement de l'élevage porc sera inchangé par rapport à la situation existante.

2 LE PROJET

Le projet du GAEC BESCOND est un projet de développement de l'activité laitière sur le site de Kerusfal dans le cadre de l'installation d'un JA avec la reprise de l'élevage bovin lait précédemment exploité par le GAEC DES HORTENSIAS sur le site de Gorrebloué.

2.1 Site de Kerusfal - Ploudalmézeau

Le projet s'accompagnera du réaménagement et de l'agrandissement de la stabulation vaches laitières (+ 300 m²). Le réaménagement consistera en :

- transformation de la salle de traite actuelle (2 x 12 postes) en logettes supplémentaires pour loger les vaches ;
- mise en place de 3 robots de traite dans l'agrandissement du bâtiment ;
- réaménagement d'anciens silos en nurserie et box à vêlage.

Les autres modifications subies par le site depuis la délivrance de l'arrêté de 2013 consistent en la construction d'un hangar à matériel.

	<i>Avant projet</i>	<i>Après projet</i>
Effectifs animaux	Effectifs animaux autorisés - 636 porcs charcutiers <u>soit 636 animaux équivalents</u>	Effectifs animaux autorisés - 636 porcs charcutiers <u>soit 636 animaux équivalents</u>
Places par stade physiologique	- 636 places d'engraissement	- 636 places d'engraissement
Production d'animaux sur site	- 1 926 porcs charcutiers produits	- 1 926 porcs charcutiers produits

	<i>Avant projet</i>	<i>Après projet</i>
Effectifs animaux	Effectifs animaux autorisés - 130 vaches laitières - 25 génisses de 0 à 1 an	Effectifs animaux autorisés - 190 vaches laitières - 20 génisses de 0 à 1 an

2.2 Site de Roch Jolys - Plourin

Pas de modification en matière d'effectifs présents et produits sur le site de Roch Jolys depuis l'obtention de l'arrêté d'autorisation de 2013. Les évolutions du site depuis la délivrance de l'arrêté de 2013 sont :

- la construction d'une quarantaine (transformation de l'ancienne quarantaine en sas et local d'accueil) ;
- la mise en place d'une couverture de fosse de type Nénufar sur la fosse à lisier en vue de récupérer le biogaz afin de chauffer les porcheries (preuve de dépôt n°A-9-F7583PS0N du 10/05/2019) ;
- l'installation de 2 trackers solaires permettant la production d'électricité à partir de l'énergie solaire en vue de son auto-consommation ;
- le développement des capacités de stockage de la fabrique d'aliment du bétail qui vont passer de 3 164 m³ à 3 921 m³.

	<i>Avant projet</i>	<i>Après projet</i>
Effectifs animaux	Effectifs animaux autorisés - 258 reproducteurs - 1 240 porcelets - 1 987 porcs charcutiers <u>soit 3 009 animaux équivalents</u>	Effectifs animaux autorisés - 258 reproducteurs - 1 240 porcelets - 1 987 porcs charcutiers <u>soit 3 009 animaux équivalents</u>
Places par stade physiologique	- 51 places maternité - 258 places de verraterie gestante - 1 240 places de post sevrage - 1 942 places d'engraissement - 45 places de cochettes en quarantaine	- 51 places maternité - 258 places de verraterie gestante - 1 240 places de post sevrage - 1 942 places d'engraissement - 45 places de cochettes en quarantaine
Production d'animaux sur site	- 258 reproducteurs (truies et verrats) - 7 568 porcelets produits en post-sevrage - 5 770 porcs charcutiers produits	- 258 reproducteurs (truies et verrats) - 7 568 porcelets produits en post-sevrage - 5 770 porcs charcutiers produits

2.3 Site de Guitalmeze Coz - Ploudalmézeau

Pas de modification en matière d'effectifs présents et produits sur le site de Guitalmeze Coz depuis l'obtention de l'arrêté d'autorisation de 2013. Les évolutions du site depuis la délivrance de l'arrêté de 2013 sont :

- la construction d'une porcherie post-sevrage de 230 places à moins de 100 mètres d'un tiers en remplacement de bâtiments vétustes (demande validée par arrêté préfectoral n°46/2014 AE portant dérogation du 7 mai 2014) ;
- la construction d'une porcherie d'engraissement de 550 places en remplacement de bâtiments vétustes ;
- l'installation d'un tracker solaire permettant la production d'électricité à partir de l'énergie solaire en vue de son auto-consommation .

	<i>Avant projet</i>	<i>Après projet</i>
Effectifs animaux	Effectifs animaux autorisés - 255 reproducteurs - 1 200 porcelets - 1 622 porcs charcutiers <u>soit 2 627 animaux équivalents</u>	Effectifs animaux autorisés - 255 reproducteurs - 1 200 porcelets - 1 622 porcs charcutiers <u>soit 2 627 animaux équivalents</u>
Places par stade physiologique	- 50 places maternité - 225 places de verraterie gestante - 1 200 places de post sevrage - 1 610 places d'engraissement - 22 places de cochettes en quarantaine	- 50 places maternité - 225 places de verraterie gestante - 1 200 places de post sevrage - 1 610 places d'engraissement - 22 places de cochettes en quarantaine
Production d'animaux sur site	- 255 reproducteurs (truiés et verrats) - 6 682 porcelets produits en post-sevrage - 5 072 porcs charcutiers produits	- 255 reproducteurs (truiés et verrats) - 6 682 porcelets produits en post-sevrage - 5 072 porcs charcutiers produits

2.4 Site de Sandrione - Ploudalmézeau

Le site de Sandrione n'a subi aucune modification depuis la délivrance de l'arrêté de 2013.

	<i>Avant projet</i>	<i>Après projet</i>
Effectifs animaux	Effectifs animaux autorisés - 443 porcs charcutiers <u>soit 443 animaux équivalents</u>	Effectifs animaux autorisés - 443 porcs charcutiers <u>soit 443 animaux équivalents</u>
Places par stade physiologique	- 443 places d'engraissement	- 443 places d'engraissement
Production d'animaux sur site	- 1 332 porcs charcutiers produits	- 1 332 porcs charcutiers produits

2.5 Sites de Kerinizan Coz – Plourin et de Gorrebloue – Ploudalmézeau

Les sites de Kerinizan Coz et de Gorrebloué abritent le cheptel de renouvellement de l'activité laitière du GAEC BESCOND. Ils n'ont subi aucune modification depuis la délivrance de l'arrêté de 2013.

Par contre, dans le cadre de l'installation de Sylvain BESCOND dans le GAEC, il est prévu la reprise des bâtiments d'élevage bovin précédemment exploités par le GAEC DES HORTENSIAIS au lieu-dit Gorrebloué sur la commune de Ploudalmézeau (site voisin du site historique du GAEC BESCOND).

Ce site disposait d'un arrêté d'enregistrement pour 63 vaches laitières et la suite sur Gorrebloué et 130 reproducteurs sur le site de Treviguer en Ploudalmézeau. La reprise n'a concerné que le site bovin. L'élevage porc est actuellement exploité par l

Le dernier passage en enquête publique de ce dossier (exploitant GAEC DES HORTENSIAIS) faisait apparaître un cheptel de 55 vaches laitières et la suite. Il ne sera utilisé que pour le loger les vaches taries et les génisses de plus de 2 ans en période hivernale

	<i>Avant projet (Gorrebloue 1 et 2, Kerinizan Coz)</i>	<i>Après projet (Gorrebloue 1 et 2, Kerinizan Coz)</i>
Effectifs animaux	Effectifs animaux autorisés - 55 vaches laitières - 90 génisses de 0 à 1 an - 90 génisses de 1 à 2 ans - 14 génisses de + de 12 ans - 2 bovins mâles de + de 2 ans	Effectifs animaux autorisés - 20 vaches laitières (vaches taries) - 60 génisses de 0 à 1 an - 60 génisses de 1 à 2 ans - 10 génisses de + de 12 ans - 2 bovins mâles de + de 2 ans

2.6 Evolution globale de l'élevage

L'évolution globale de l'élevage est regardée par rapport aux situations existantes et précédemment autorisées dans le cadre d'une procédure complète avec enquête publique.

	situation autorisée dernière EP					situation après projet					évolution	
	Roch Jolys	Guitalmeze Coz	Kerusal	Sandriane	global	Roch Jolys	Guitalmeze Coz	Kerusal	Sandriane	global	nbre animaux	%
reproducteurs	258	255			513	258	255			513	0	0%
porcelets	1 240	1 200			2 440	1 240	1 200			2 440	0	0%
porcs charcutiers et cochettes	1 987	1 622	636	443	4 688	1 987	1 622	636	443	4 688	0	0%
animaux équivalents	3 009	2 627	636	443	6 715	3 009	2 627	636	443	6 715	0	0%
porcelets produits / an	7 568	6 682			14 250	7 568	6 682			14 250	0	0%
Porcs charcutiers produits / an	5 770	5 072	1 926	1 332	14 100	5 770	5 072	1 926	1 332	14 100	0	0%

Sur la partie porc, aucune évolution en termes d'effectif et production d'animaux.

	situation autorisée dernière EP					situation après projet					évolution	
	Kerusal	Gorrebloue 1	Kerinizan Coz	Gorrebloue 2	global	Kerusal	Gorrebloue 1	Kerinizan Coz	Gorrebloue 2	global	nbre animaux	%
Vaches laitières	130			55	185	190			20	210	25	14%
Génisses de 0 à 1 an	25	35		30	90	20	22	18		60	-30	-33%
Génisses de 1 à 2 ans		24	36	30	90		42	18		60	-30	-33%
Génisses de + de 2 ans			14		14				10	10	-4	-29%
Bovins mâles de + de 2 ans			2		2			2		2	0	0%

Sur la partie bovine, en prenant en considération l'historique de l'élevage repris sur Gorrebloué, l'évolution reste limitée.

3 MODE DE RESORPTION ASSOCIE AU PROJET

3.1 Traitement des effluents d'élevage

Le GAEC BESCOND est membre associé de la SAS DU MENEZ AVEL qui exploite une station de méthanisation, de compostage et de traitement biologique sur le site de Kerinizan Nevez en Plourin.

L'autorisation d'exploiter du GAEC a été délivrée avec traitement de 100 % du lisier de porc produit sur les différents sites du GAEC et valorisation sur les parcelles exploitées en propre des effluents issus de l'élevage bovin et reprise de lisier centrifugé et d'effluent épuré provenant de la SAS DU MENEZ AVEL.

Le plan d'épandage faisait apparaître une SAU de 179 hectares.

Dans le projet d'évolution, le mode de résorption sera modifié : il est prévu l'envoi vers la SAS DU MENEZ AVEL de 100 % du lisier de bovin et de 100 % du fumier de bovin vers l'unité de méthanisation existante en fonctionnement, ainsi que de 100 % du lisier de porc vers la station de traitement biologique. L'objectif étant de faire fonctionner l'unité de méthanisation au maximum de ses capacités.

Le GAEC reprendra les produits suivants :

- de l'effluent épuré issu du traitement biologique pour valorisation sur les parcelles en herbe exploitées par le GAEC (une lagune de stockage est présente à proximité des parcelles du GAEC à Gorrebloué) ;
- du digestat brut issu de la méthanisation pour fertiliser les parcelles en culture du GAEC.

Le transfert du lisier de porc vers la SAS et de l'effluent épuré en provenance de la SAS vers les parcelles exploitées par le GAEC se fait par un réseau de canalisations enterrées.

Le transfert des lisiers et de fumiers de bovins vers la SAS se fera par voie routière au départ du site de Kersufal pour l'essentiel et des sites secondaires.

La reprise de digestat se fera également par voie routière au départ de la SAS à destination des parcelles exploitées par le GAEC. Les opérations de transport seront réalisées par le GAEC.

	SITUATION AUTORISEE			SITUATION PROJETEE		
	production (m ³ ou t)	épandage / transfert (nbre de convois)	destination / arrivée	production (m ³ ou t)	épandage / transfert (nbre de convois)	destination / arrivée
Lisier de bovin	2223	142	épandage Bescond	6810	329	vers SAS du Menez Avel
Fumier de bovin	1491	124	épandage Bescond	483	32	vers SAS du Menez Avel
Lisier de porc	11400	canalisation	vers SAS du Menez Avel	9803	canalisation	vers SAS du Menez Avel
Lisier centrifugé	1632	104	épandage Bescond	0	0	/
Digestat liquide	0	0	/	4794	232	épandage Bescond
Effluent épuré	3100	197	épandage Bescond	1200	58	épandage Bescond
	5018	canalisation	épandage Bescond	8300	canalisation	épandage Bescond

La situation après projet tient compte de l'utilisation d'une nouvelle tonne à lisier achetée par le GAEC d'une capacité de 20,7 m³ pour les transports de lisier de bovin et la reprise de digestat.

	situation autorisée	situation projetée
Total convois lisier bovin	142	329
Total convois fumier bovin	124	32
Total convois lisier centrifugé	104	0
Total convois effluent	197	58
Total convois digestat	0	232
TOTAL	567	651

La différence entre la situation avant et après projet sera de 84 convois supplémentaires soit 14 % d'augmentation de trafic par rapport à la situation autorisée.

3.2 Plan d'épandage associé au projet

La mise à jour intégrale du plan d'épandage permet de donner les éléments suivants :

Nom	SAU MAD	Surfaces épandables			SHDP	SDN MAD
		Li+Fu/Co	Fu/Co	Total		
GAEC BESCOND	178,81	147,37	3,87	151,24	8,67	159,91
TOTAL	178,81	147,37	3,87	151,24	8,67	159,91

Quelques évolutions ont eu lieu depuis la délivrance de la dernière autorisation d'exploiter :

- quelques parcelles incultes sont sorties de la SAU globale (partie de l'îlot 10 notamment) ;
- dans le cadre de la reprise partielle de l'élevage du GAEC DES HORTENSAS, le GAEC BESCOND a repris 11 hectares dont 8 hectares accessibles aux pâturages et qui touchent les bâtiments repris ;
- des ajustements ont été réalisés au gré des déclarations PAC successives.

3.3 Gestion du pâturage des vaches laitières

L'élevage bovin lait du GAEC BESCOND est accueilli sur le site de Kersufal. Il y dispose de l'accès aux parcelles suivantes :

Liste des parcelles accessibles aux pâturages par les vaches laitières

Ilôt	Commune	SAU	Surface épandable
3	Ploudalmezeau	18,88	17,97
6	Ploudalmezeau	3,94	0
7	Ploudalmezeau	1,26	1,12
38	Ploudalmezeau	8,05	7,69
TOTAL		32,13	26,78

Ces parcelles sont situées autour du site de Kersufal permettant ainsi le pâturage des vaches laitières.

A noter, l'existence d'un boviduc entre le site d'élevage et les îlots 3 et 38 situés de l'autre côté de la voie communale qui rejoint le site de Kersufal. Cet ouvrage permet un accès sécurisé aux animaux aux parcelles sans passer sur la voie communale.

Le calendrier de pâtures couplé aux parcelles accessibles par les vaches laitières sont présentés dans les tableaux suivants :

Effectif de vaches laitières

Total **210** VL
 Sous-troupeaux ST1 **190** VL ST2 **20** VL ST3 **0** VL

ST3 : nombre mini de VL en bâtiment à toutes période

Temps passé en extérieur (pâturage)

2,97 mois par an et par VL en moyenne

Sous-troupeau 1 jours par mois pour les différentes conduites

Heures / j en extérieur	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
100% bâtiment	0	31	28	0	0	0	0	0	0	0	30	31
Pâturage 1/2 journée	4		31							15		
Pâturage en journée	8			30	31	30	31	31	30	16		
Pâturage jour ou nuit	10											
Pâturage jour et nuit	18											
Pâturage jour et nuit	24											
Total jours équivalents	0,0	0,0	5,2	10,0	10,3	10,0	10,3	10,3	10,0	7,8	0,0	0,0
Mois équivalents	2,43											

Sous-troupeau 2 jours par mois pour les différentes conduites

Heures / j en extérieur	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
100% bâtiment	0	31	28	0	0	0	0	0	0	0	30	31
Pâturage 1/2 journée	4											
Pâturage en journée	8											
Pâturage jour ou nuit	12											
Pâturage jour et nuit	20											
Pâturage jour et nuit	24		31	30	31	30	31	31	30	31		
Total jours équivalents	0,0	0,0	31,0	30,0	31,0	30,0	31,0	31,0	30,0	31,0	0,0	0,0
Mois équivalents	8,05											

Production laitière par vache

lait vendu	1 600 000	litres/an
autre lait valorisé		litres/an
Total lait valorisé	1 600 000	litres/an
Lait produit (valorisé/.92)	1 739 130	kg/an
Lait par vache	8 282	kg/an

Azote contenu dans les déjections et UGB

en kg N par an	par VL	Troupeau
Azote total	91	19110
Maîtrisable	68,5	14383
Non maîtrisable	22,5	4727

à épandre
au pâturage

UGB **1,15** **241,5**

Surfaces pâturées par les vaches laitières

en ha	ST1	+ST2	Total
Surface accessible	32,0	10,0	42,0
Prairies pâturées	30,0	5,0	35,0
Autres cultures pâturées			0,0
Dérobées pâturées 1			0,0
Dérobées pâturées 2			0,0
Total (en ha équiv. Prairie)	30,0	5,0	35,0

Rendement herbe

en tMS/ha		
ST1	ST2	Total
7,5	7,5	
225	38	263

t de MS

Jours de présence au pâturage : JPP

en UGB.JPP	
ST1	ST2
16169	5635
ST3	0
Total	21804

(rappel : 1 JPP = 24 h au pâturage)

Pression de pâturage

en UGB.JPP/ha	
Sous troupeau ST1	539 <900
Ensemble des VL	623 <900

Maxi réglementaire **900** UGB.JPP/ha

Seuil critique

à ne pas dépasser
Ok **625**
Ok **625**

Herbe pâturée par JPP par UGB

en kg de MS par UGB/JPP	
ST1	13,9 Ok
Ensemble	12,0 Ok

Niveau à dépasser **12,0** kg MS/UGB.JPP

La pression aux pâturages par les vaches laitières respecte les seuils fixés par le programme d'action directive nitrates.

3.4 Synthèse globale du mode de résorption associé au projet

	<i>Avant projet</i>	<i>Après projet</i>
Effluents d'élevage	<p>Atelier porcs avant traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - N : 49 553 kg - P₂O₅ : 29 366 kg - K₂O : 31 607 kg <p>Lisier de porcs produits par an : 11 342 m³</p> <p>Atelier lait avant traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - N : 18 036 kg - P₂O₅ : 6 858 kg - K₂O : 22 662 kg <p>100 % du lisier de porc transférés vers la station exploitée par la SAS DU MENEZ AVEL en Plourin</p> <p>Produits à gérer après exportation et reprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lisier de bovin (4 713 unités N) - fumier de bovin (4 321 unités N) - lisier centrifugé issu de la SAS (6 299 unités N) - effluent épuré issu de la SAS (3 047 unités N) - déjections aux pâturages (9 002 unités N) 	<p>Atelier porcs avant traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - N : 49 553 kg - P₂O₅ : 29 366 kg - K₂O : 31 607 kg <p>Lisier de porcs produits par an : 11 342 m⁴</p> <p>Atelier lait avant traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - N : 24 546 kg - P₂O₅ : 9 798 kg - K₂O : 31 766 kg <p>100 % du lisier de porcs transférés vers la station exploitée par la SAS DU MENEZ AVEL en Plourin 100 % du lisier de bovin transférés vers la station exploitée par la SAS DU MENEZ AVEL en Plourin 100 % du fumier de bovins transférés vers la station exploitée par la SAS DU MENEZ AVEL en Plourin</p> <p>Produits à gérer après exportation et reprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - digestat brut issu de la SAS (18 297 unités N) - effluent épuré issu de la SAS (3 787 unités N) - déjections aux pâturages (8 345 unités N)
Modalités de gestion des effluents	<p>Le plan d'épandage exploité en propre par le GAEC</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAU : 179,6 ha - SDN : 162,9 ha <ul style="list-style-type: none"> - 152 uN organique/ha de SAU - 55 P organique/ha de SAU - 307 uK organique/ha de SAU 	<p>Le plan d'épandage exploité en propre par le GAEC</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAU : 178,81 ha - SDN : 159,91 ha <ul style="list-style-type: none"> -132 uN organique élevage/ha de SAU - 54 P organique élevage/ha de SAU - 313 uK organique élevage/ha de SAU <ul style="list-style-type: none"> - 168 uN organique /ha de SAU - 67 P organique /ha de SAU - 348 uK organique /ha de SAU

4 MESURES MISES EN ŒUVRE POUR LIMITER LES IMPACTS DU PROJET

Les principaux enjeux qui ont été pris en compte sur l'exploitation au cours des dernières années et dans la conception du projet actuel sont :

- la préservation de la qualité de l'eau ;
- la réduction des odeurs et des émissions d'ammoniac ;
- la limitation des consommations en ressources naturelles

4.1 Impacts visuels

Le choix de l'implantation permet de réduire au maximum l'impact visuel.

L'agrandissement de la stabulation sera mesuré (300 m²) et intercalé entre le bâtiment existant et d'autres bâtiments sur le site. Le projet reprendra les formes et volumes du bâti existant et utilisera des matériaux équivalents au parc déjà en place.

4.2 Impacts sur le patrimoine naturel et architectural

Il existe plusieurs zones protégées sur la commune (Natura 2000, ZNIEFF...). Le site d'exploitation et les parcelles du plan d'épandage ne sont pas situés dans ce type de zone.

Zonage	Nom	Communes de l'aire d'étude concernées par le zonage	Distance site	Distance plan d'épandage
NATURA 2000	Abers - Côtes des Légendes	Ploudalmézeau, Saint Pabu	5 300 m	2 850 m
NATURA 2000	Ouessant Molène	Brélès	9 000 m	7 500 m
ZNIEFF	Dunes de Ploudalmézeau	Ploudalmézeau, Saint Pabu	4 900 m	3 100 m
ZNIEFF	Iles et îlots de l'Aber Wrach et de l'Aber Benoît	Ploudalmézeau, Saint Pabu	7 800 m	8 000 m
ZNIEFF	Ile Cros	Saint Pabu	7 300 m	4 800 m
ZNIEFF	Aber Benoît	Saint Pabu	5 500 m	1 000 m
ZNIEFF	Aber Ildut	Brélès	6 800 m	5 400 m
ZICO	Ilots de Trevorc'h	Saint Pabu	7 300 m	850 m
Site Classé	Ermitage Saint Hervé	Lanrivoare	3 600 m	600 m
Site Classé	Site des Abers	Plouguin, Saint Pabu	5 500 m	950 m
Site inscrit	Site des Abers	Saint Pabu	5 500 m	950 m

Comme on peut le constater, les sites d'élevage sont tous éloignés des zones naturelles recensées : les sites d'élevage n'ont pas d'impact sur ces secteurs protégés.

Concernant le plan d'épandage, aucune parcelle n'est située dans une zone naturelle recensée.

Les mesures mises en œuvre sur l'exploitation concernant la collecte des déjections et la gestion des épandages permettent de prévenir tout impact négatif sur les zones recensées.

4.3 Impacts sur les sols et les eaux

Le site de Kersufal est situé à proximité d'un ruisseau (le Guer Ar Froust) qui se jette dans la Manche au niveau de la plage des Trois Moutons sur Lampaul-Ploudalmezeau au bout de 6 500 mètres de linéaire. Le site d'élevage et le plan d'épandage sont situés sur le bassin versant des Ruisseaux Côtiers de l'Aber Ildut à l'Aber Benoît.

Les risques répertoriés sont de deux natures différentes : les pollutions accidentelles et les pollutions diffuses.

Concernant la prévention des risques de pollutions accidentelles les mesures suivantes sont mises en œuvre sur l'exploitation :

- les fosses extérieures sont enterrées, ce qui limite fortement les risques d'écoulements accidentels,
- les transferts vers les ouvrages de stockage se font par "canal flottant" en système de vases communicants : les débordements ne peuvent arriver ;
- les fosses sont régulièrement vidées pour approvisionner la SAS DU MENEZ AVEL afin de traitement et méthanisation : la surveillance humaine est régulière ;
- le stockage du fuel dans des cuves doubles parois ou équipées de dispositifs de rétention.

Concernant la prévention des risques de pollutions diffuses les principales mesures mises en œuvre sur l'exploitation sont les suivantes :

- collecte intégrale des déjections dans des ouvrages étanches et gestion séparée des déjections et des eaux pluviales ;
- traitement de l'intégralité du lisier et du fumier de bovins via la station de méthanisation de la SAS DU MENEZ AVEL ;
- traitement de l'intégralité du lisier de porc via la station biologique avec séparation de phase poussée de la SAS DU MENEZ AVEL ;
- plan d'épandage prenant en compte l'aptitude des sols à l'épandage suivant leur profondeur, l'hydromorphie, la pente et ayant fait l'objet d'un diagnostic risques érosifs répertoriant les risques de transfert de phosphore dans le milieu ;
- couverture intégrale des sols en hiver permettant de limiter le lessivage de l'azote en hiver et l'érosion des sols par ruissellement ;
- des bandes enherbées de 10 mètres de largeur sont implantées en bordure de cours d'eau pour limiter les transferts de phosphore et de produits phytosanitaires ;
- réalisation d'analyses des fertilisants organiques à épandre et épandage avec du matériel permettant une bonne homogénéité d'épandage et une limitation des pertes (tonne équipée d'une rampe à pendillards et d'un enfouisseur) ;
- réalisation d'un plan de fumure prévisionnel annuel et fertilisation à l'équilibre pour l'azote.

4.4 Impact sur l'air et les odeurs

Les risques de dispersion des odeurs sont essentiellement liés aux bâtiments, au stockage des aliments et déjections et à l'épandage. Cinq habitations sont situées au sein du village de Kersufal, elles appartiennent tous aux exploitants du site ou aux anciens membres du GAEC.

Les bâtiments sont clos et ventilés. La ventilation est dynamique pour l'atelier porcin et statique pour les bâtiments bovins.

Les bâtiments porcs et bovins, ainsi que les silos de stockage des aliments sont régulièrement nettoyés.

Le stockage du lisier de porc est réalisé en pré-fosse. Son transfert vers la SAS est réalisé par canalisation enterrée.

Le lisier de bovin est stocké en fosse extérieure de façon limitée : les transferts vers la SAS sont réguliers afin de garantir le fonctionnement de l'unité de méthanisation de la SAS.

Il n'y a plus d'épandage de produits bruts, les épandages de digestat sont réalisés à l'aide d'une tonne à lisier équipée d'une rampe à pendillard et d'un enfouisseur.

4.5 Impact sur les bruits

Les animaux étant élevés en bâtiments, leur activité est peu perceptible à l'extérieur. Les sources de nuisances sonores les plus significatives sont liées au fonctionnement du matériel (tracteurs agricoles et camions, bloc de traite, fabrication d'aliment à la ferme...).

Le trafic de camions en période nocturne est peu important et limité à certains départs de porcs et de lait, en fonction des planifications de tournées.

Il n'y a pas de tiers dans le village de Kersufal.

4.6 Les risques sanitaires

Les ateliers porcins et vaches laitières du GAEC ne sont pas de nature à affecter la santé humaine. Toutes les mesures sont prises pour maintenir les troupeaux en bonne santé et produire de la viande et du lait de qualité.

Les bâtiments d'élevage sont régulièrement nettoyés, désinfectés, dératisés et désinsectisés. Les plans de prophylaxie et de vaccination préconisés par les vétérinaires qui assurent le suivi sont scrupuleusement respectés dans l'objectif de limiter l'utilisation des médicaments qui sont délivrés uniquement sur prescription des vétérinaires qui suivent l'élevage.

4.7 Gestion des déchets

Les déchets banaux sont amenés en déchetterie. Les déchets spéciaux (matériels de soins, emballages phytosanitaires...) sont dirigés vers des filières spécifiques.

Des mesures seraient mises en place si l'exploitation devait cesser son activité partiellement ou totalement. Le site sera sécurisé. Toutes les cuves de stockage seront vidangées. Tous les déchets et matériaux seront éliminés vers des filières spécifiques d'élimination.